

Image not found or type unknown



disponibilité d'office pour raison de santé et remboursement trop perçu

Par **skippy2016**, le **30/01/2020** à **12:22**

bonjour,

mon employeur (Préfecture) m'a placé rétroactivement sur 2019 en disponibilité d'office pour raison de santé ;

mon employeur me déduit les sommes perçu sur 2019, du mi-traitement, de l'indemnité journalière que je perçois depuis janvier 2020;

en a-t-il le droit ?

je vous remercie d'avance pour votre retour,

bien cordialement,